



Divorce par C.M partage bien autos ect...

Par **calie1969**, le **10/12/2012** à **14:02**

Bonjour,rnVoilà nous sommes en pour parler mon mari et moi de divorce par consentement mutuelle , nous avons R.V chez le notaire mercredi 12 décembre 2012.Nous avons donc un bien immobilier sous le régime aux acquêts, nous devons absolument passer chez le notaire pour un état de liquidité des biens mais nous nous sommes mis d'accord pour un montant de 40 000 euros qu'il doit me payer car moi je part de notre région donc je ne peu ni prendre de meubles ni véhicule et je pers énormément en divorçant nos enfants sont tous trois adulte ma question es comment faire pour récupérer ce montant auprès du notaire (40000 euros) nous avons inclus la part de la soulte les autos nous en avons trois et les meubles puis les babioles vélo ect... je pense que nous devons sur estimer le prix de la valeur actuel puisque nous avons empreinter pour acheter et retaper et en 2010 nous avons refais un prêt immo pour travaux il nous reste 25000 euros à rembourser sur les 2 empreints et de plus mon mari a eu en héritage 25 pourcent soit 3430 euros et 10 cts lors de l'achat et le reste a était payer avec le compte joint c'est à dire sur la communauté empreint en commun .merci pour vos réponse cordialement .